

8 10. Okt. 1977 1 5

Berne, le 10 octobre 1977

~~1.B.15.21.3~~
1.D.72.9.15.1
MA/gy

NOTE DE DOSSIER

Le samedi 8 octobre, vers midi, le Chargé d'affaires d'Italie, M. Battistini, m'a téléphoné à mon domicile la réponse verbale du Ministre italien des affaires étrangères, M. Forlani, au message que le Chef du Département politique lui avait envoyé par la bouche de l'Ambassadeur Hegner, le jeudi 6 du même mois.

Voici ce message :

"Je désire vous assurer que le délégué italien à la CSCE, à Belgrade, n'a fait dans son intervention aucune référence aux problèmes des émigrés dans les pays occidentaux, ni par conséquent à ceux relatifs aux travailleurs italiens en Suisse. De l'avis du gouvernement italien, l'examen des questions concernant l'émigration italienne en Suisse doit se situer surtout au niveau bilatéral, qui semble le plus approprié pour atteindre des solutions positives dans l'esprit des liens traditionnels d'amitié et de collaboration existant entre les deux pays".

DIRECTION POLITIQUE
p.o.

A. Maillard
(Maillard)